



MICROFICHE N°

03952

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

3

COMITE DE DIRECTION DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
DES ZONES A VOCATION OLEICOLE

COMITE DE DIRECTION

du Projet de Développement rural intégré des zones à vocation oléicole

Réunion du 10 Mai 1976

ORDRE DU JOUR

- RAPPORT D'ACTIVITES DU PROJET
- BUDGET - PROGRAMME POUR 1976
- QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT D'ACTIVITES

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PROJET

Le présent document est établi à l'attention de Messieurs les membres du Comité de Direction du Projet.

Il a pour objet de rendre compte des activités menées par le projet, de faire part des problèmes qui se posent et de formuler des propositions relatives à l'orientation des interventions ainsi qu'au renforcement de leur efficacité.

1 - DONNEES GENERALES SUR LE PROJET :

- Gouvernement donateur : SUEDE
- Exécution : par le Gouvernement Tunisien (Ministère de l'Agriculture) qui a désigné l'Office National de l'Huile (O.N.H) comme étant l'agence d'exécution.
- Direction : Monsieur Moktar MARRAKCHI, Chef du Service Technique Production de l'ONH, assisté par Monsieur J.L. SCALABRE, Conseiller du Projet.
- Coût : Contribution du Gouvernement Suédois \$ US 3.356.000
Contribution du Gouvernement Tunisien \$ US 2.135.000

Total \$ US 5.491.000

- Durée : 5 ans, du 1er Avril 1973 au 31 Mars 1978.

2 - ROLE ET MISSIONS DU PROJET :

Le rôle principal du Projet, tel qu'il est décrit par le plan d'opérations, est parfaitement clair : assister l'Office National de l'Huile pour la promotion d'un effort coordonné et général en faveur de l'oléiculture et des industries oléicoles.

Cette assistance, sauf en ce qui concernait la programmation et quelques actions spécifiques, devait comporter un ensemble d'activités concentrées dans les zones d'interventions, ceci afin d'éviter une dispersion des efforts et des moyens.

Très vite, compte tenu des besoins évidents du secteur oléicole, il a été demandé au Projet de ne pas limiter son champ d'action et convenu, à ce sujet, qu'il avait un caractère national.

../...

Dans cette optique, dès le mois de Juillet 1973, il a été décidé que le Projet et le Service Technique Production de l'ONH auquel il était rattaché, et dont les missions se confondaient, constituaient une seule "entité".

De ce fait, le rôle principal du Projet devenait l'assistance au Service Technique Production de l'ONH pour la mise en place d'une organisation et de moyens, ainsi que pour la réalisation d'actions intéressant l'ensemble du secteur oléicole.

Ces mesures, approuvées par le Comité de direction et le Comité technique consultatif, procédaient d'une démarche logique, étaient conformes à l'esprit du plan d'opérations, conduisaient à une réelle intégration du Projet dans les structures nationales, et devaient aboutir à la création d'une organisation permanente d'appui au développement oléicole susceptible d'assurer la poursuite et l'extension des actions après l'achèvement du Projet.

Elles ont permis la réalisation de nombreuses actions ayant eu un réel impact sur le développement de la production, ainsi que la création des conditions nécessaires au lancement d'opérations de grande envergure.

Pour ces raisons l'on se doit maintenant d'envisager le renforcement de l'organisation existante afin de doter le secteur de structures à la mesure des objectifs à atteindre, notamment dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de la formation et de la vulgarisation.

3 - CONCEPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET :

La conception des interventions du Projet se fonde sur sa réelle intégration dans les structures gouvernementales d'intervention.

Les dispositions prises à ce sujet visent à mobiliser les moyens qui existent en renforçant leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles.

A cette fin, le rôle et les attributions de chacune des "structures" devant participer aux activités de développement oléicole ont été clairement définis par circulaire N° 48 du 25 Octobre 1974 :

- à l'échelon national, l'ONH et le Projet, dans le cadre d'une collaboration permanente et organisée avec toutes les instances concernées par la promotion du secteur oléicole sont responsables : de la programmation régionalisée des activités, de l'harmonisation et de la coordination des actions, de la conception et de l'organisation des interventions techniques, de la mobilisation des moyens matériels et financiers, du "suivi" des réalisations et de l'évaluation des résultats obtenus ;

../...

- aux échelons régionaux, les services du Ministère de l'Agriculture ont l'entière responsabilité de la réalisation des programmes et de l'exécution des actions qu'ils comportent, leur intervention se situant dans le cadre de leurs attributions normales.

Les résultats obtenus dans certaines zones, ou pour quelques opérations spécifiques, démontrent le bien fondé de ces dispositions dont l'effet est cependant resté limité pour des raisons tenant à la faiblesse des moyens organiques mis en oeuvre. A cet égard, il semble que les difficultés rencontrées puissent être réglées par la création, au sein de chaque arrondissement de la production agricole, de subdivisions spéciales oléicoles.

4 - ORGANISATION DU PROJET :

L'accomplissement des missions confiées au service technique production et par conséquent au Projet nécessite la conduite de trois actions simultanées :

- Programmation du développement du secteur oléicole, en menant un ensemble de travaux allant de l'inventaire de l'oléiculture tunisienne jusqu'à l'évaluation des résultats ;
- Orientation et organisation des interventions afférentes au secteur oléicole, d'une part, en définissant les principes, les méthodes et les techniques devant permettre l'amélioration de la production et de la productivité du secteur oléicole grâce, notamment, aux essais et démonstrations (liaison recherche - vulgarisation); d'autre part, en préparant les campagnes oléicoles ainsi que les interventions techniques et en appuyant leur exécution, ce qui comporte des actions de formation à tous les niveaux.
- Intervention auprès des producteurs, afin de les amener à intensifier leur production grâce à une aide technique (vulgarisation - formation) et matérielle (fourniture de moyens de production - Crédit agricole), cette action étant de la compétence des services du Ministère de l'Agriculture.

C'est sur cette base qu'est organisé le Projet qui dispose actuellement de spécialistes nationaux et internationaux groupés en une équipe pluridisciplinaire.

	Personnel National (1)	Personnel International
EQUIPE CENTRALE :		
- Direction	Mr. MARRAKCHI - Directeur	J.L. SCILABRE - Conseiller
- Techniques oléicoles et interventions (y compris vulgarisation et formation).	Mr. A. BELKHODJA Mme M'ZABI Mr. A. OULAD ALI	R. COMBREMONT B. HOUSNI

.../...

	Personnel National (1)	Personnel International
- Etudes, Enquêtes et Programmes	Mr. R. MAOUI	A. DUFOUR
- Centre de Multiplication de l'Olivier	Mr. H. H. CHED	B. HOUSSNI
- Administration	Mr. T. BEN LYED	M. HAOUET
<u>EQUIPES REGIONALES :</u>		
- Nord (Tunis)	Mr. A. TRIGUI	
- Centre (Sousse)	Mr. M. TAYECH	
- Sud (Sfax)	Mr. T. JERDAK	
	Mr. M. NOALLA	

5 - LES ACTIVITES DU PROJET :

L'intégration du Projet se situe, non seulement au niveau des structures et de l'équipe, mais aussi au niveau des activités. C'est la raison pour laquelle les actions de promotion oléicole sont présentées dans le cadre de programmes communs, étant entendu que sur le plan financier et comptable les ressources sont identifiées et comptabilisées selon les règles propres à chaque organisme.

Vouloir dissocier les interventions de l'ONE de celles du Projet ne correspondrait pas à la réalité et conduirait à donner une image déformée de l'effort entrepris, sans qu'il soit possible de situer les actions dans leur véritable contexte.

De ce fait, les réalisations dont il est état ci-dessous sont à considérer comme étant le fruit de l'étroite collaboration qui s'est établie entre le Projet, l'ONE et les services du Ministère de l'Agriculture. Elles n'ont été possibles que grâce à l'important appui fourni par l'ONE.

Sur le plan conceptuel, les activités sont axées sur la vulgarisation qui constitue le "pivot" de toutes les interventions.

La méthode retenue pour l'exécution des programmes vise à lier très étroitement un ensemble de moyens complémentaires les uns des autres et concourant tous au même objectif : le développement des exploitations oléicoles et des revenus, et par voie de conséquence la promotion de l'homme.

Compte tenu de ce qui précède les activités sont regroupées autour des axes de travail suivants :

- Aide technique et matérielle aux producteurs ;
- Vulgarisation et formation professionnelle ;
- Essais et démonstrations de techniques nouvelles ;

(1) Uniquement ingénieurs auxquels s'ajoutent 15 adjoints techniques et 8 agents administratifs et dactylos.

- Etudes et enquêtes;
- opérations spécifiques.

5.1 - AIDE TECHNIQUE ET MATERIELLE AUX PRODUCTEURS :

Dans une première étape l'assistance apportée aux producteurs s'est située dans le cadre d'opérations spécifiques rarement liées entre-elles, bien que précédées et accompagnées d'actions de vulgarisation et de formation. Les activités ainsi conduites ont permis d'importantes réalisations, une amélioration de la production et la mise au point d'un dispositif d'aide technique et matérielle aux exploitants du secteur oléicole.

Ce dispositif est fondé sur le contrat par lequel le producteur (ou le groupe de producteurs) et l'Etat s'engagent à mener à son terme une action d'intensification de la production, dans des conditions qui, sur les plans techniques et financiers, sont clairement précisées. C'est au niveau du contrat que sont mobilisées les ressources du Fonds de roulement du Projet et du Fonds de promotion de l'oléiculture, conformément aux dispositions du plan d'opérations relatives à l'octroi des prêts et subventions.

Ceci étant, il est apparu que pour agir en profondeur il était nécessaire de disposer d'une structure d'accueil facilitant l'intégration des opérations au niveau des exploitations et des groupes d'exploitation, regroupant les producteurs, et constituant le relais permettant une démultipli-cation des efforts ainsi que la prise en charge par les agriculteurs eux-mêmes de leurs propres affaires.

L'étude des diverses possibilités a fait ressortir que pour les petits et moyens producteurs, qui sont ceux que le Projet se doit de toucher, les coopératives de service étaient l'une des structures pouvant jouer ce rôle, à la condition qu'elles soient considérées comme représentant une structure de vulgarisation utilisée pour : l'élaboration des programmes, l'organisation et l'exécution de toutes les actions, la formation et l'information des producteurs et, bien évidemment, la fourniture de services et l'utilisation en commun de moyens de production.

C'est dans cette optique que, pour les zones d'intervention du Projet, sont conduites les activités. En dehors de ces zones, et pour les oléiculteurs de ces zones non adhérents des coopératives de service, les opérations se déroulent comme par le passé.

L'objectif poursuivi s'inscrit dans le cadre des dispositions du plan d'opérations relatives à la mise au point de "modèles d'intervention" applicables à l'ensemble des régions oléicoles de Tunisie.

Compte tenu de ce qui précède, les principales actions entreprises par le Projet, depuis le début de ses opérations, sont les suivantes :

- Plantations intensives : L'action a été volontairement limitée à des superficies relativement peu importantes, son objet étant de diffuser une nouvelle technique de plantation retenue par d'autres pays oléicoles et de procéder aux mises au point nécessaires.

.../...

Indépendamment des questions afférentes à la vulgarisation et formation deux problèmes se posent : le choix des cultivars qui doit être orienté vers des variétés peu vigoureuses et la conduite des arbres. En fait, il reste à préciser qu'elle est la densité optimale compte tenu du climat et du sol.

REALISATIONS :

Campagne	Nbr. Ha	Nombre Bénéficiaires	C O U T	
			Subvention	Frêts
1973 - 1974	74,50	26	9.930	15.815
1974 - 1975	128,75	64	8.117	40.439
1975 - 1976	100,00	60	7.500	30.000
(prévisions)				

Sur un plan général il est à signaler que l'action se limite à un type de plantations intéressant uniquement les zones irriguées. Un effort plus large devrait être fait au profit de toutes les créations nouvelles, notamment parcequ'il importe de canaliser les initiatives individuelles qui actuellement se développent dans des conditions généralement peu satisfaisantes.

- DESTRUCTION DU CHIENDENT :

La destruction du chiendent, qui dans le centre et le sud de la Tunisie couvre de l'ordre de 200.000 hectares, soit 6 millions d'arbres environ (10 % de l'olivaie - 25 % des jeunes plantations - dans quelques gouvernorats plus de 50 % des oliviers), est l'une des actions prioritaires. Dans certaines zones elle constitue un préalable à toute amélioration de la production, c'est dire toute l'importance qui s'y attache. La situation actuelle a pour conséquence une diminution de production, dans les zones infestées, de 20 Kgs d'olives environ par arbre adulte, d'où un manque à gagner de 10 millions de dinars annuellement. En outre le devenir des jeunes plantations risque d'être compromis.

Devant cette situation un effort important a été entrepris par l'ONH et le Projet dès 1973 - 1974. Des contrats fixant les droits et obligations des deux parties (projet - producteurs) ont été passés pour les superficies suivantes, les travaux étant exécutés, soit par les producteurs eux-mêmes, soit par une entreprise spécialisée (la COCEMO) avec la participation des producteurs, soit par les coopératives de services :

Campagne	Nombre Ha	Nombre Bénéficiaires	C O U T	
			Subventions	Frêts
1973 - 1974	580		9.866	9.866
1974 - 1975	3366	1.356	97.635	97.635
1975 - 1976	1340	500	-	100.500
(prévisions)				

.. / ...

Le coût de l'opération est actuellement de 75 Dinars par hectare. Pour les deux premières campagnes une subvention de 50 % du montant des travaux a été accordée. Cette subvention est maintenant supprimée, ayant été remplacée par une prime d'encouragement de 15 D/ha (20 %) en cas de réussite totale. Des prêts sont consentis dont le remboursement est échelonné sur 8 ans avec différé d'amortissement d'une année.

- EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS :

Il a été cédé du matériel de traitement contre les parasites à 33 producteurs (14.075 dinars prêts - 1412 dinars subventions).

L'objectif poursuivi est de faciliter l'équipement des oléiculteurs afin qu'ils exécutent eux-mêmes les traitements qui sont actuellement effectués par l'ONH.

Cette action devrait se développer fortement, l'Etat ne pouvant continuer à se substituer aux producteurs pour des raisons de coût, de souplesse d'intervention et d'efficacité, sauf évidemment dans des cas particuliers ou pour des traitements généralisés.

Une étude est à faire de manière à préciser les dispositions à prendre pour l'organisation et le déroulement des campagnes ultérieures : détection des zones infestées, stations d'avertissement, exécution des traitements, assistance technique et matérielle aux producteurs, contrôle des travaux.

- EQUIPEMENT DES PETITS PRODUCTEURS :

Il était prévu l'équipement de 860 petits producteurs des zones d'intervention en sheptol de trait et petit matériel agricole. Cette opération n'a pas encore été réalisée, les procédures relatives à son déroulement restant à mettre au point compte tenu des dispositions générales régissant l'octroi du crédit agricole. La préoccupation du Ministère de l'Agriculture est d'harmoniser les modalités d'aide aux producteurs. Des mesures vont être prises en vue de la réalisation du programme dont le financement serait assuré par le Fonds d'Orientation et de Soutien au Développement agricole.

- COOPERATIVES DE SERVICES :

Il s'agit d'une action particulièrement importante compte tenu des incidences qu'elle peut avoir sur l'organisation même des activités de promotion oléicole. Les objectifs que l'on s'est fixés sont :

- d'abord, répondre à un besoin clairement exprimé en permettant l'utilisation en commun de moyens de production faisant actuellement défaut et que la majorité des oléiculteurs ne peuvent se procurer individuellement.
- ensuite, faciliter la mise en place de véritables organisations professionnelles constituant les relais à partir desquels pourraient être démultipliés les efforts consentis par l'Etat et disposer ainsi d'une structure d'accueil pour toutes les actions de vulgarisation / formation.
- enfin, aboutir à la prise en charge par les agriculteurs eux-mêmes de leurs propres affaires.

Dans cette optique une assistance a été apportée à 13 coopératives de services groupant 4828 coopérateurs des Délégations de Chorbane, Zerandine, Jettaniana, La Hencha, Menzel Chaker, Maknassy et Ouled Haffouz.

En première étape des équipements (37 tracteurs et matériel d'accompagnement) ont été mis en place grâce à l'octroi de prêts à moyen terme et de subventions se montant respectivement à 190.000 D et 33.500 D.

Compte tenu des délais nécessaires à l'acquisition du matériel et à l'organisation des interventions le démarrage des travaux s'est échelonné entre octobre 75 et février 76.

Le bilan de 5 mois d'activités fait apparaître que pour les trois premières coopératives (celles de Chorbane) il a été effectué 4.899 heures de travail, non compris le déplacement, soit en moyenne 140 heures par mois et par tracteur, ce qui est satisfaisant compte tenu de la période.

Tous les travaux ont été payés au comptant, au prix moyen de 1,650 D/H, procurant une recette de 8.112 Dinars pour des dépenses de fonctionnement s'élevant à 3.581 Dinars, soit une marge brute de 4.531 Dinars. Cette marge devrait permettre le remboursement de l'annuité des prêts ainsi que des frais généraux, sans toutefois permettre la constitution d'une provision pour le renouvellement du matériel.

- Pour ces coopératives, et dans un premier temps, une aide importante de l'administration est nécessaire. La conception et les modalités d'octroi de cette aide devront permettre un transfert progressif des charges financières en découlant, qui au fur et à mesure du développement des activités (augmentation du "chiffre d'affaire") seront supportées par les coopératives.

Dans chaque coopérative un Directeur (ou un gestionnaire) devrait assister le Président, dont il dépendrait, pour tout ce qui concerne la gestion des moyens et la fourniture de services. Cet agent devrait également sous l'autorité des services techniques du Ministère de l'Agriculture, avoir une mission de vulgarisation-formation. En fait, il serait le Conseiller Agricole de la coopérative qui, au début, paierait une partie de son salaire pour en payer la totalité dès que les ressources financières le permettront.

- FERTILISATION DES OLIVIERS :

Opération très appréciée de la profession et qui intéresse toute l'oléiculture tunisienne.

Elle est menée sur la base d'observations faites par les spécialistes et les producteurs sans que l'on dispose de résultats obtenus au niveau de la recherche, ce qui constitue une grave lacune.

D'une manière générale il est épandu 3 Kgs d'ammonitro 33,5% par arbre. Cet épandage est effectué selon les directives des services techniques chaque fois que la pluviosité est suffisante : régulièrement dans le Nord, selon les années dans le Centre et le Sud.

Pour le lancement de l'opération, et à titre incitatif, il a été accordé des subventions (10% de la valeur des engrais pour cession à crédit et 15% pour cession au comptant) et des prêts. Cette mesure a été appliquée pendant 3 campagnes; elle est aujourd'hui supprimée compte tenu des résultats obtenus. Pour 75/76 tous les engrais ont été cédés au comptant, sans subvention autre que les frais d'approche et de distribution.

Le bilan de l'opération est le suivant :

Campagne	Bénéficiaires	TONNES		C O U T	
		Comptant	Crédit	Subvention	Crédit ou trésorerie
1973 - 1974	3.000	2.256	2.832	17.720	127.311
1974 - 1975	10.000	8.313	6.772	103.397	650.806
1975 - 1976	12.000	12.500	-	18.000	606.250
- RATIONALISATION DES HUILERIES ET CREATION DE 3 HUILERIES COOPERATIVES :					

L'intervention du Projet a permis la remise en état et la modernisation d'huileries situées dans les zones d'intervention. Dans ces zones, la capacité de trituration était extrêmement faible en regard à la production, ce qui conduisait les producteurs soit à vendre leurs récoltes sur place à des intermédiaires, soit à la transporter vers des régions mieux équipées en huileries. Il est certain qu'il s'agit là d'une action très appréciée et de nature à encourager les exploitants à mieux produire.

Parallèlement, les études relatives à la création d'huileries coopératives ont été concrétisées par le lancement des travaux de construction de 3 huileries coopératives situées à Souassi, Chorbano et Agarob d'une capacité de 20 tonnes d'olives jour chacune correspondant à la production de 100.000 oliviers ou 3.500 hectares au total.

Ces travaux sont aujourd'hui achevés, seule l'huile de Agarob ayant fonctionné pendant la dernière campagne.

Campagne	Nbr. Bénéficiaires		PRETS		SUBVENTIONS	
	Moder.	Huileries	Moder.	Huileries	Moder.	Huileries
	Huileries	Coop.	Huileries	Coop.	Huileries	Coop.
1973 - 1974	13		39.850	-	-	-
1974 - 1975	11	3	168.978	135.000	-	15.000
1975 - 76	10	2	70.000	112.000	-	16.000
(prévisions)						

5.2 - ESSAIS ET DEMONSTRATIONS :

Par essais et démonstrations l'on entend les diverses activités menées par le Projet dans les domaines de la mise au point des méthodes et techniques. L'intervention se situe à l'aval de celle de la recherche agronomique, le Projet n'ayant ni la mission, ni les moyens d'entreprendre des travaux de recherche. Cependant, il lui appartient d'identifier les problèmes qui se posent de manière à orienter les programmes. A ce sujet, il faut constater que les besoins du secteur sont considérables et les moyens disponibles pour les satisfaire extrêmement faibles. Il s'en suit que de nombreuses questions restent sans réponses et que des décisions doivent être prises sur la base de résultats fragmentaires, d'observations, et aussi de l'expérience acquise tant en Tunisie qu'à l'étranger. Cette situation n'est pas sans présenter d'inconvénients, aussi tout doit-il être mis en oeuvre pour développer des programmes de recherche oléicole et les essais de mise au point des techniques à la mesure de l'importance du secteur lui-même. Cette question est actuellement à l'étude ayant retenu l'attention des responsables du Ministère de l'Agriculture. Ceci étant, l'on se doit d'agir avec les moyens disponibles, même si des lacunes existent. C'est ce que fait le Projet qui a entrepris les actions suivantes en étroite collaboration avec les organismes de recherche.

- PROTECTION SANITAIRE DE L'OLIVIER :

Des travaux de recherche orientés sont en cours pour le Psylle, et sont conduits en collaboration avec la chaire d'entomologie de l'Institut National Agronomique (INAT). Il s'agit encore d'une opération à petite échelle, ayant pour but de déterminer le seuil de nuisibilité de l'insecte, les dégâts réels qu'il cause et les premières mesures à prendre.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires qu'il semble bien que les traitements effectués actuellement ne soient pas toujours utiles et conduisent à des dépenses dont la justification économique n'est pas évidente.

Pour ces raisons, des propositions ont été présentées en vue de l'établissement d'une convention de recherche à passer entre l'ONH et l'INAT pour un programme s'échelonnant sur six années, des réponses claires aux questions que l'on se pose pouvant être obtenues au fur et à mesure du déroulement des travaux.

Outre le problème du Psylle, il existe celui des insectes xylophages qui est infiniment plus grave. La simple traversée des plantations du Nord révèle l'ampleur des attaques, aussi est-il indéniable que si une action énergique n'est pas entreprise l'avenir de ces plantations sera compromis.

- DESTRUCTION CHIMIQUE DU CHIONDONT :

La destruction du chiondont par des façons culturales (traction mécanique ou animale) est parfaitement au point, mais demande une attention soutenue et des moyens importants (1 tracteur de 60 CV pour 40/50 ha ou 1 attelage pour 4 ha) - 21 façons échelonnées de Janvier à Août sont nécessaires, ainsi qu'une intervention manuelle pour l'extirpation au "pio" des rejets.

Les difficultés rencontrées, de même que l'importance du problème, justifiaient que des essais de destruction chimique soient entrepris. Le laboratoire de malherbologie de l'INRA (avec l'appui de l'INRA/France) a bien voulu participer à ces essais, qui ont été mis en place par le Projet dans le courant de l'automne 74 et du printemps 75. Ils se poursuivent actuellement.

Dans un premier stade il s'agit de tester l'efficacité de produits utilisés sur d'autres cultures, le traitement étant limité à la frondaison des arbres. Les premiers résultats obtenus sont encourageants.

Le protocole établi comporte des essais de sélectivité et d'efficacité, pour des traitements effectués en automne et au printemps, sur des cultures en soc et à l'irrigation. Ces essais seront combinés avec des traitements mécaniques et feront aussi appel à des herbicides non spécifiques (Simazine).

L'absence de spécialiste en Tunisie conduira à demander l'appui d'un consultant que l'INRA-France (qui suivra l'expérimentation) accepte de fournir.

- REGENERATION DES OLIVIERS :

Ce sont des démonstrations qui ont été effectuées sur la base des travaux de recherche conduits par l'INRA dans sa station de ET-TAOUS. La méthode retenue est dite "à la Ghariano" : l'olivier est arraché complètement en conservant trois grosses racines comportant à leur extrémité une petite portion de souche ("souchet"). Rapidement trois touffes de rejet apparaissent qui, après sélection, donnent trois rejets vigoureux dont l'entrée en fructification est rapide (à partir de la troisième année). L'arbre ainsi obtenu peut être formé sur trois troncs, ce qui permet de mieux occuper le sol et de donner de plus grosses productions, tout spécialement pendant la période reconstitution. L'arbre ainsi régénéré subit un arrêt total de production pendant quelques années, compensé par la vente de quantités importantes de bois.

Afin de vulgariser cette technique auprès des producteurs 56 parcelles de démonstration comportant 3.911 oliviers sénescents qui ont été régénérés ont été implantées dans les diverses zones oléicoles du Centre et du Sud du pays. D'autres parcelles sont en cours d'installation dans le Nord.

- RECOLTE MECANIQUE :

Les essais de récolte mécanique menés par le Projet se situent dans le cadre des réseaux de recherche oléicole organisés au titre des activités du CEMEXTO de Cordoue (Espagne). Ils revêtent un intérêt particulier : compte tenu des problèmes que posera, à moyen et à long terme, la récolte manuelle des olives en Tunisie.

Ces essais, réalisés avec le vibreur de troncs CHITALLA, ont en première approximation fait ressortir que :

- La machine utilisée sur des arbres à grand développement semble très fragile;
- La qualité du travail dépend de l'intensité de la vibration, la durée de la vibration important peu;

.../...

- L'attaque, compte tenu du diamètre des troncs, doit être généralement faite sur des branches charpentières;
- Pour le cultivar chamlali (Sud du pays) l'époque du traitement semble n'avoir qu'une faible incidence;
- L'effet de la vibration est plus sensible sur les fruits situés au sommet que sur ceux de la base du cylindre;
- Le résultat ne semble pas être influencé par la charge;
- Les dégâts sur branches et bourgeons sont inférieurs à ceux occasionnés par la cueillette manuelle, quand la machine est bien réglée et les amortisseurs en bon état;
- Le rendement de la machine est faible (4T/J. en moyenne pour 6h de travail) mais peut être amélioré par une meilleure organisation du chantier et la préparation des passages dans les ramures;
- L'exécution d'un second passage améliore le pourcentage des olives cueillies (75 à 80%), mais le résultat obtenu ne peut être considéré comme satisfaisant tout au moins pour le cultivar chamlali;
- La taille actuelle ne semble pas devoir être sensiblement modifiée;
- L'emploi de produits d'abscission devrait améliorer les résultats.

Ils ont été conduits uniquement dans le Sud dans des conditions difficiles, avec de faibles moyens et sans l'appui du CEMEDTO de Cordoue on sa qualité de centre de coordination.

Compte tenu de l'expérience acquise l'opération sera reprise en 1976/1977 et étendue dans le Nord à la variété chetoui. A cet effet, le Projet a fait l'acquisition de trois machines (vibreurs de troncs CHIT LIA) qui ont été livrés début mars 1976.

- VALORISATION DES GRIGNONS D'OLIVES :

Les études et les travaux menés tant en Tunisie qu'à l'étranger ont fait apparaître la possibilité de valoriser les grignons d'olives provenant des huileries existantes. L'intérêt présenté par l'opération est double :

- améliorer le rendement (productivité et coût) des installations d'extraction d'huile de grignons en traitant uniquement les pulpes. Il s'agit après pressage des olives de séparer les pulpes et coques, puis de traiter uniquement les pulpes qui contiennent la presque totalité de l'huile;
- après extraction de l'huile (à l'hexane) sécher les pulpes qui peuvent alors être utilisées, sous certaines conditions, pour l'alimentation du bétail.

En année moyenne de l'ordre de 100.000 tonnes de pulpes sont disponibles (200.000 tonnes de grignons). Ces pulpes ne sont pas valorisées, si ce n'est comme combustible. C'est la raison pour laquelle le Comité Technique consultatif du Projet a recommandé, sur proposition du Docteur HARMANS, Directeur des Opérations Agricoles de la FAO, qu'une action soit entreprise sur la base des travaux réalisés à Chypre par Mr. FERRETTI, et qu'il soit demandé à Mr. FERRETTI d'effectuer une mission en Tunisie en qualité de consultant du Projet.

Cette mission a eu lieu du 2 au 7 Décembre 1974 et a été suivie d'une seconde mission s'étant déroulée du 14 au 23 Mai 1975. Il a été ainsi possible :

.../...

- de confirmer que les pulpes d'olives pouvaient bien être utilisées pour l'alimentation du bétail;
- de prendre connaissance des premiers résultats obtenus par l'INRA à l'occasion d'essais expérimentaux sur ovins : bonne composition chimique des pulpes, digestibilité ne semblant pas poser de problèmes, réponse affirmative pour une utilisation en tant qu'élément de disette et d'entretien;
- de constater que les pulpes employées pour les essais (séparées et séchées de façon artisanale) n'étaient pas d'une bonne qualité parce qu'provenant de grignons fermentés;
- de convenir que dans un premier stade il fallait acquérir les matériels recommandés par Mr. FERETTI, et les mettre au point, de manière à produire en quantité suffisante les pulpes nécessaires à la conduite de larges essais.
- de demander à Mr. FERETTI de fournir toutes informations relatives à l'achat de ces matériels (séparateur mécanique et séchoir) ainsi éventuellement que les plans de ces matériels s'ils n'existaient pas sur le marché;
- de préciser que si l'opération donnait les résultats escomptés l'on pourrait disposer chaque année de ressources supplémentaires équivalentes à plus de 50 millions d'unités fourragères (consommation par les animaux en mélange avec d'autres aliments dans une proportion de 20 à 30 % probablement).

Ceci étant, une nouvelle mission a été confiée à Monsieur FERETTI qui construit actuellement (chez les Ateliers Mécaniques du Sahel) un séparateur dont les essais sont en cours. Ce matériel sera utilisé dès le début de la prochaine campagne et devrait permettre la production de pulpes séchées en quantité suffisamment importantes pour autoriser la conduite de plusieurs essais d'alimentation du bétail.

5.3 - FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le Projet et l'ONH ont mené de nombreuses activités dans les domaines de la formation professionnelle : recyclage et perfectionnement des cadres, formation d'ouvriers spécialisés, information et formation des producteurs.

Ces activités ont été entreprises en étroite collaboration avec les Directions du Ministère de l'Agriculture (Recherche, Enseignement et formation des cadres - Production Agricole).

Elles se sont principalement déroulées au complexe oléicole de Bougrara, aménagé à cet effet par l'ONH et le Projet ainsi que dans les divers centres de la DREFO.

Depuis le début des opérations les manifestations suivantes ont été organisées :

- Séminaires et cours internationaux :

- 3 cours de perfectionnement oléicole (en langue arabe et française) au profit de 90 participants des pays du Maghreb et du Moyen Orient, d'une durée totale de 130 Jours.
- Accueil (10 jours) du 7ème cours FAO international de planification agricole.

- Perfectionnement des cadres nationaux :

- 12 stages au profit de 258 ingénieurs et adjoints techniques (durée moyenne d'une semaine).
- 1 séminaire oléicole au profit de 200 responsables du secteur.

- Formation d'ouvriers spécialisés :

- 15 sessions de formation d'une durée de 8 jours à 1 mois au profit de 150 ouvriers spécialisés (taille - troffage et huileries).
- 243 chantiers-écoles, répartis dans toutes les zones oléicoles, ayant permis d'accueillir pendant 1 mois 2.500 ouvriers qui se sont spécialisés dans la taille.

- Journées d'information et voyages d'étude pour producteurs :

- 27 journées ou voyages auxquels ont participé 944 producteurs.

- Bourses internes et externes :

- Octroi de 12 bourses d'une durée totale de 36 mois.

Afin de mieux intégrer les actions menées par l'ONH et le Projet dans les programmes nationaux de formation exécutés par la DREFC, il a été décidé de confier à la DREFC la responsabilité de l'organisation et déroulement de l'ensemble des stages.

Dans cette optique, l'ONH et le Projet ont présenté un programme général tenant compte des besoins du secteur dans les divers domaines de la formation (cadres - producteurs - ouvriers spécialisés). Ce programme a été approuvé par la DREFC. Il sera réalisé par la DREFC avec l'appui des spécialistes de l'ONH et du Projet.

5.4 - ETUDES ET ENQUETES :

Bien que les moyens humains dont disposait le service technique production de l'ONH et le Projet aient été très limités un effort important a été accompli qui, bien évidemment, a principalement porté sur la préparation des opérations. Les principaux travaux menés à ce titre sont les suivants :

- ENQUETES EXPLOITATIONS OLEICOLES :

Une vaste enquête devant concerner de l'ordre de 35.000 exploitations est en cours. A ce jour, 10.000 exploitations ont été étudiées dans les délégations de Souassi et de Chorhane. L'objectif poursuivi est :

- de connaître de manière parfaitement claire la situation des producteurs (contenance de l'exploitation, équipement, commercialisation, conduite des travaux, contraintes, besoins, etc...) de manière à adapter l'aide technique et matérielle aux conditions dans lesquelles il se trouvent placés;
- d'identifier la situation actuelle de quelques zones oléicoles afin de mesurer régulièrement les progrès accomplis, d'évaluer l'impact des interventions et de réorienter les actions compte tenu des résultats obtenus;
- d'établir un fichier "dynamique" et permanent des exploitations oléicoles.

- ETUDE POUR UN PROGRAMME D'EXTENSION DES PLANTATIONS D'OLIVIER :

Diverses notes et une étude détaillée ont été présentées pour un programme de plantations d'oliviers à réaliser dans les 10 prochaines années. Ce programme porte sur 98.500 ha ou 9.500.000 arbres. Il doit permettre la réalisation d'un objectif de production de 250.000 tonnes d'huile (200.000 tonnes pour les plantations existantes et 50.000 tonnes pour le programme proposé) ainsi que de 30.000 tonnes d'olives de conserve en l'an 2000. Son coût a été estimé à 90 millions de dinars en 10 ans. Le taux de rentabilité interne du Projet, toutes charges comprises, est de 9,7 %, ce qui répond aux normes généralement fixées par les organismes de financement (BIRD notamment).

- CONSERVIERIE DES OLIVES :

L'action conduite par le Projet se développe dans le cadre d'une étroite collaboration avec la C.C.O. Cette collaboration se concrétise par :

- une assistance pour la construction de la conserverie de Chaouat;
- la formation du Directeur de cette conserverie;
- la création d'un laboratoire pour la mise au point des techniques de conserverie des olives, laboratoire qui sera au service de la profession.

- NOTES ET ETUDES DIVERSES :

Diverses notes et études ont été présentées, notamment : programme de régénération des oliviers sénescents, coût de production du kilo d'olive, protection sanitaire de l'olivier, récolte mécanique des olives, coopérative de service, destruction du chendont, techniques de greffage et taille des arbres fruitiers, commercialisation des olives à Souassi et Chorbane, fiches techniques, réflexions sur l'organisation de la vulgarisation agricole, cours internationaux de perfectionnement oléicole.

5.5 - OPERATIONS SPECIFIQUES :

A ce titre une action importante a été réalisée : la création d'un centre de multiplication de l'olivier

Ce centre, situé à Béjaoua (15 Kms de Tunis), a une capacité de production de 600.000 plants annuellement.

.. / ...

Il est constitué :

- d'une serre vitrée de 1.000 m², équipée d'un système de brumisation et de chauffage, destinée à l'enracinement des boutures;
- de serres plastiques pour le durcissement des plants;
- d'ombrières pour l'élevage des plants;
- d'un ensemble de bâtiments d'exploitation et de logements;
- d'équipement pour la préparation du terreau et l'empotage;
- de matériels agricoles et de transport;
- de terrain pour la constitution de parcs à bois;

L'objectif poursuivi est de :

- remédier à la situation actuelle compte tenu de ce que de graves difficultés sont rencontrées pour la fourniture aux producteurs de plants de qualité;
- assurer l'approvisionnement en plants de variétés actuellement introuvables (oliviers de table notamment);
- permettre la multiplication de clones sélectionnés pour toutes les variétés, plus particulièrement chetoui, qui constitue la base de l'oléaie dans le Nord du pays.
- augmenter la productivité des olivettes, tant en ce qui concerne le rendement que la teneur en huile;
- promouvoir le développement des plantations d'oliviers de table dont la production est assurée de larges débouchés.

Le programme de travail proposé concerne la production de :

- | | |
|--|------|
| - Chetoui dans la proportion de | 30 % |
| - Moski dans la proportion de | 20 % |
| - Ficholine dans la proportion de | 30 % |
| - Divers (Jorboua, Ouaslati, Chomchali, Zalmati, etc...) dans la proportion de | 20 % |

Après une année de fonctionnement les observations suivantes ont été faites, qui demandent à être confirmées par la poursuite de l'expérimentation :

- il y a intérêt à garder les boutures sous "mist" pendant 3 mois au lieu de 2 mois.
- Une meilleure réponse à l'enracinement est obtenue avec AIB à 4.000 ppm au lieu de 3.000.
- pour l'enracinement il a été obtenu une réussite de 60 à 75 % avec chetoui et Moski, de 40 à 50 % avec Chomchali et de 30 à 40 % avec Ficholine. Ces résultats doivent pouvoir être améliorés mais sont déjà très satisfaisants par rapport à ceux obtenus dans d'autres pays.

Pour la première campagne l'on peut d'ores et déjà excopter une production de l'ordre de 200.000 plants dont 120 à 150.000 pourront être vendus au cours de l'hiver 1976/1977. Il s'agit là d'une performance dépassant les prévisions les plus optimistes, d'autant plus que les opérations ont été fortement perturbées par la mise en place progressive des équipements. A ce sujet il faut signaler l'urgence de l'installation des ombrières et d'un système d'irrigation rationnel.

BUDGET PROGRAMME 1975

BUDGET-PROGRAMME POUR 1975 - 1976

Observations liminaires

Vouloir dissocier les programmes de travail du Service Technique Production de l'Office National de l'Huile (O.N.H.) et du Projet, qui lui est rattaché, conduirait à donner une image déformée de l'action que l'on se propose de mener.

En effet, le Projet a été conçu dans une optique de réelle intégration dans les structures gouvernementales d'intervention, son rôle étant d'apporter une assistance à l'O.N.H. pour l'organisation d'un ensemble d'activités visant à l'amélioration de la productivité et de la production de l'olive Tunisienne ainsi qu'à la valorisation de ses produits.

Dans ces conditions, il était indispensable de lier très étroitement l'ensemble des opérations entreprises en vue de la promotion du secteur oléicole, qu'elles soient financées sur les ressources de l'O.N.H. ou sur celles du Projet.

C'est la raison pour laquelle les programmes particuliers de l'O.N.H. et du Projet sont présentés dans le cadre d'un programme général commun, permettant ainsi de situer les actions du Projet dans leur véritable contexte et de faire apparaître leur caractère de complémentarité. Cette présentation est conforme :

- d'une part, à la politique du Ministère de l'Agriculture dont l'une des préoccupations majeures est de mobiliser tous les moyens disponibles en renforçant leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles.
- d'autre part, aux recommandations du plan d'opérations du Projet qui stipule en son article 17 (page 20 : "Afin de garantir la continuation du Projet et son élargissement, l'intervention est conçue dans le cadre d'une intégration dans les structures permanentes du Ministère de l'Agriculture et de l'Office National de l'Huile. Ce sont les services de ce Ministère et de cet Office qui réaliseront les programmes d'activités du Projet avec l'assistance des spécialistes de la FAO, et poursuivront ensuite, en l'étendant progressivement, l'action qui aura été menée".

Ceci étant, il reste entendu que les ressources du Projet seront utilisées conformément aux dispositions de son plan d'opérations, soit pour la réalisation d'opérations spécifiques, soit au profit des petits et moyens producteurs des zones d'intervention.

Le programme

Le programme d'aide à la production oléicole, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'Office National de l'Huile, mobilisera des ressources financières d'un montant de 2.048.535 Dinars auxquelles s'ajouteront celles provenant de la contribution du Gouvernement Suédois à l'exécution du Projet FAO/SIDA/TUN 2 qui, non compris le paiement des spécialistes internationaux, s'élèvent à 443.935 Dinars, soit au total 2.492.470 Dinars.

Sur ce total, 1.133.600 Dinars concernent des dotations budgétaires (45,5 %) et 1.358.870 Dinars des opérations de crédit oléicole (54,5 %) :

Rubriques	Service Technique		Projet FAO/SIDA/TUN 2			
	Montant	%	Montant		Total	%
			Tunisie	Suède		
Dotations budgétaires	411.170	37,4	474.830	247.600	722.430	52
Crédit oléicole	689.150	62,6	473.385	196.335	669.720	48
<u>TOTAL</u>	1.100.320	100	948.215	443.935	1.392.150	100

Ces ressources permettront la réalisation des activités détaillées dans les tableaux joints, qui sont toutes appuyées par le Projet, tant au niveau de la conception qu'à celui de l'organisation, de la mise en oeuvre et du "suivi" de l'exécution.

Pour chacune des opérations programmées il s'agit de la poursuite d'opérations en cours dont il a été rendu compte dans le rapport d'activités.

- Subventions accordées aux producteurs

Au total 675.940 Dinars sont inscrits à ce titre, soit 59,6 % des dotations budgétaires, dont 534.000 Dinars ou 79 % pour la lutte contre les parasites de l'olivier.

Rubriques Budgétaires	Dotations OEH		Dotations Gouvernement	Total Général	% sur	
	S.T.P.	Projet FAO-SIDA	inont Suédois		Cha- pitre	Total
Plantations intensi- ves		4.000	3.500	7.500	1,1	0,7
Régénération - Opération normale - Vieilles forêts Sahel	3.670	670 51.500	1.000	5.340 51.500	0,8 7,6	0,5 4,5
Fertilisation	10.000	7.000	3.000	20.000	3,0	1,8
Traitement	369.000	160.000	5.000	534.000	79,0	47
Matériel traitements		2.000	1.000	3.000	0,4	0,3
Coopératives de services		14.300	14.300	28.600	4,2	2,5
Huileries coopérati- ves (1)		8.000	8.000	16.000	2,4	1,4
Frais d'intervention	5.000	3.000	2.000	10.000	1,5	0,9
TOTAL	387.670	250.470	37.800	675.940	100	59,6

- Vulgarisation - formation

Au total 97.400 Dinars, soit 3,58 % des dotations budgétaires, dont 64,7 % financées par la SIDA.

(1) + Autorisation engagement de dépenses en 1975/76 pour 16.000 D. au titre de deux huileries coopératives (Sidi Bouzid et Déjà) - Paiement en 1976/77.

Rubriques Budgétaires	Dotations ONH.		Dotations Gouvernement Suédois	Total Général	% sur	
	STP	Projet			Chapitre	Total
Diffusion-Information			2.000	2.000	2,00	0,03
Primes encouragement		15.000		15.000	15,40	1,40
Recyclage et perfectionnement cadres	5.300		4.700	10.000	10,30	1,00
Formation producteurs et ouvriers spécialisés	3.200	9.900	5.800	18.900	19,40	2,00
Journées et voyages d'études		1.000	2.500	3.500	3,60	0,05
Courses internes et externes			6.000	6.000	6,20	0,10
Centre de vulgarisation (locaux)			42.000	42.000	43,10	4,00
TOTAL	8.500	25.900	63.000	97.400	100	8,58

- Essais et démonstrations

Au total 69.700 Dinars, soit 6,15 % des dotations budgétaires, dont 84,50 % financées par la SIDA.

Rubriques Budgétaires	Dotations ONH		Dotations Gouvernement Suédois	Total Général	% sur	
	STP	Projet			Chapitre	Total
Fertilisation		100		100	0,1	
Régénération : Démonstration		300		300	0,4	
Plantations intensives		200		200	0,3	
Valorisation sous-produits		1.000	20.000	21.000	30,1	1,85
Destruction chimique du chiendent		2.800	300	3.100	4,5	0,30
Récolte mécanique		500	26.000	26.500	30,0	2,34
Protection phytosanitaire		4.500	2.000	6.500	9,3	0,60
Irrigation goutte à goutte		500	3.500	4.000	5,7	0,35
Conserveries des olives		1.000	7.000	8.000	11,5	0,71
TOTAL		10.900	1.58.900	169.700	100	6,15

- Etudes et enquêtes :

Au total 22.000 Dinars (2 % dotations budgétaires) pour des travaux afférents à l'évaluation des résultats (enquêtes exploitations oléicoles des zones d'intervention) et à l'établissement du schéma directeur d'aménagement des industries oléicoles, dont 82 % financés par l'ONH et 18 % par la SIDA.

- Centre de multiplication de l'olivier :

Au total 90.910 Dinars (8,72% des dotations budgétaires), dont 73.560 Dinars pour équipement (15,7 % ONH - 84,3 % SIDA) et 25.350 Dinars pour fonctionnement (entièrement à la charge de l'ONH).

- Divers :

15.000 Dinars au titre d'une participation de l'ONH au gardiennage de la forêt du Schel, soit 1,32 % des dotations budgétaires.

- Equipement et fonctionnement du Projet :

Au total 154.650 Dinars, soit 13,63 % des dotations budgétaires, dont 75.650 Dinars pour le personnel (48,9 %), 59.000 Dinars pour le fonctionnement (38,1 %) et 20.000 Dinars pour l'équipement (13 %).

- Prêts au producteurs :

Au total 1.358.870 Dinars se répartissant comme suit :

Rubriques Budgétaires	Dotations ONH.		Dotations Gouvernement Suédois	Total Général	%
	STP.	Projet			
Plantations intensives	10.150	19.485	10.485	40.120	2,95
Destruction chiendent		78.000	19.500	97.500	7,18
Fertilisation	500.000	83.400	22.850	606.250	44,61
Matériel traitements		8.500	8.500	17.000	1,25
Coopératives de services	30.000	155.000	75.000	310.000	22,81
Huileries coopératives (1)		56.000	56.000	112.000	8,24
Modernisation huileries		73.000	4.000	77.000	5,67
Graines oléagineuses	99.000			99.000	7,29
TOTAL	639.150	473.385	196.335	1.358.870	100

(1) + Autorisation engagement pour octroi de prêt 1975/76 pour 112 D. au titre de deux huileries coopératives (Sidi Bouzid et Béjà) - Paiement en 1976/77.

BUDGET PROGRAMME DU SERVICE TECHNIQUE PRODUCTION

EXERCICE 1975 - 1976

Plantations intensives en irrigué

Tableau N°1

Gouvernorat	PROGRAMME 75/76 *				LES ELEMENTS CONSTITUTIFS INTERIEURS					Total des dépenses
	Superficie en ha	Subvention (D) {1}	Prêt (D) {2}	Total	74/75		73/74		Total	
					Superficie Ha	Tranchée de crédit	Superficie Ha	Tranchée de crédit		
TUNIS	50	3.750	15.000	18.750	100,75	5.038	30	1.500	6.538	25.288
BEJA	20	1.500	6.000	7.500	-	-	9	450	450	7.950
JENDEBOUA (U.C.P. Paddakhal)	25	1.875	7.500	9.375	7	350	-	-	350	9.725
LE KEF	-	-	-	-	-	-	8	400	400	400
NABEUL	-	-	-	-	4,50	225	-	-	225	225
SOUSSE	-	-	-	-	10	500	5	250	750	750
KAIROUAN	-	-	-	-	5	250	-	-	250	250
SFAX	-	-	-	-	6	300	-	-	300	300
GAFSA	-	-	-	-	4	200	-	-	200	200
SIDI BOUZID	5	375	1.500	1.875	-	-	-	-	-	1.875
GABES	-	-	-	-	8	400	5	250	650	650
TOTAL	100	7.500	30.000	37.500	145,25	7.263	57	2.850	10.113	47.613

* Par programme 75/76 l'on entend : Travaux préparatoires (défoncement - recroissements - durure de fond) à effectuer dans le courant du printemps et de l'été 76, pour des plantations à réaliser entre décembre 76 et février 77. Il résulte de ceci un engagement des crédits en 75/76 et leur paiement, en fur et à mesure de l'exécution des travaux pendant les exercices 75/76 et 76/77.

{1} La subvention représente 10% du coût total estimé à 750D/ha en irrigué

{2} Le prêt est à 60% du coût total. Il est accordé en 4 tranches sur 4 ans (300D, 50D, 50D, 50D). L'autofinancement est représenté par les 30% restants.

DESTRUCTION DU CHLORURE

Tableau N° 2

Gouvernorat	Programme 75/76		
	Superficie Ha	Prêt (1)	(D)
MAHDI (Souassi - Chorbano)	600	45.000	
SFAI	350	26.250	
SIDI BOUZID	350	26.250	
T O T A L	1.300	97.500	

(1) Prêt de 100 % sur la base de 75 D/ha en moyenne (compte tenu de la présence de cultures intercalaires)

FERTILISATION DES OLIVIERS

Tableau N° 3

GOVERNORAT	Nombre Oliviers (000)	Quantité (Tonne) (1)	Coût des eng- rais (2) (D)	Frais inter- ventions (D) (3)	Total (D)
Tunis	660	2.000	97.000	3.200	100.200
Bizerte	200	600	29.100	960	30.060
Jendouba	340	1.000	48.500	1.600	50.100
Egja	300	900	43.650	1.440	45.090
LE Kof	170	500	2.250	800	25.050
Seliana	310	1.000	48.500	1.600	50.100
Naboul	310	1.000	48.500	1.600	50.100
TOTAL NORD	2.350	7.000	339.500	11.200	350.700
Sousse	230	700	33.950	1.120	35.070
Monastir	230	700	33.950	1.120	35.070
Mahdia	170	500	24.250	800	25.050
Kirouan	200	400	19.400	640	20.040
Kasserine	50	100	4.850	160	5.010
TOTAL CENTRE	880	2.400	116.400	3.840	120.240
Sfax	870	2.600	126.100	4.160	130.260
Gafsa	50	150	7.275	240	7.515
Sidi Bouzid	65	200	9.700	320	10.020
Médénine	15	50	2.425	80	2.505
Gabès	30	100	4.850	160	5.010
TOTAL SUD	1.030	3.100	150.350	4.960	155.310
TOTAL GENERAL	4.260	12.500	606.250	20.000	626.250

(1) Les quantités d'amonitro sont distribuées à raison de 2Kg/arbre pour les Gouvernorats de Kairouan et Kasserine et 3Kg/arbres pour les autres régions.

(2) Sur la base de 48D,500 la tonne.

(3) Les frais d'intervention sont estimés à 1D,600 / la tonne.

(1) Coût estimé à : 1,5D/ha pour traiter contre psylle et Toigne et 4D/ha pour la cochenille.

(2) Frais d'intervention estimés à : 0,6D/ha pour Psylle et Toigne, 1,3D/ha pour dacus, 2,5D/ha pour Hylésine et Pyrale et 3D/ha pour la cochenille.

FERTILISATION DES OLIVIERES

Tableau N° 3

GOVERNORAT	Nombre Oliviers (000)	Quantité (Tonne) (1)	Coût des eng- rais (2) (D)	Frais inter- ventions (D) (3)	Total (D)
Tunis	660	2.000	97.000	3.200	100.200
Bizerte	200	600	29.100	960	30.060
Jendouba	340	1.000	48.500	1.600	50.100
Eéja	300	900	43.650	1.440	45.090
LE Kof	170	500	2.250	800	25.050
Soliana	310	1.000	48.500	1.600	50.100
Nabeul	310	1.000	48.500	1.600	50.100
TOTAL NORD	2.350	7.000	339.500	11.200	350.700
Sousse	230	700	33.950	1.120	35.070
Monastir	230	700	33.950	1.120	35.070
Mahdia	170	500	24.250	800	25.050
Kirouan	200	400	19.400	640	20.040
Kasserine	50	100	4.850	160	5.010
TOTAL CENTRE	880	2.400	116.400	3.840	120.240
Sfax	870	2.600	126.100	4.160	130.260
Gafsa	50	150	7.275	240	7.515
Sidi Bouzid	65	200	9.700	320	10.020
Médénine	15	50	2.425	80	2.505
Gabès	30	100	4.850	160	5.010
TOTAL SUD	1.030	3.100	150.350	4.960	155.310
TOTAL GENERAL	4.260	12.500	606.250	20.000	626.250

(1) Les quantités d'amonitro sont distribuées à raison de 2Kg/arbre pour les Gouvernorats de Kairouan et Kasserine et 3Kg/arbres pour les autres régions.

(2) Sur la base de 480,500 la tonne.

(3) Les frais d'intervention sont estimés à 10,600 / la tonne.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Tableau N° 4

Nature du parasite	Gouvernorat	Superficie en ha	Coût des pro- duits. (D) (1)	Frais inter- vention (D) (2)	TOTAL (D)
Psylle et Teigno	Sousse	10.000	15.000	6.000	21.000
	Monastir	8.000	12.000	4.800	16.800
	Mahdia	15.000	22.500	9.000	31.500
	Kairouan	500	750	300	1.050
	Sfax	70.000	105.000	42.000	147.000
	Gafsa	5.000	7.500	3.000	10.500
	Sidi Bouzid	14.500	21 750	8.700	30.450
	Hedonine	10.000	15.000	6.000	21.000
	Gabes	5.000	7.500	3.000	10.500
	TOTAL	138.000	207.000	82.800	289.800
Dacus	Tunis	1.000	1.500	1.300	2.800
	Bizerte	500	750	650	1.400
	Sousse	1.000	1.500	1.300	2.800
	Mahdia	1.000	1.500	1.300	2.800
	Sfax	26.500	39.750	34.450	74.200
	TOTAL	30.000	45.000	39.000	84.000
Hylésine et Pyrale	Tunis	5.000	17.500	12.500	30.000
	Bizerte	1.200	4.200	3.000	7.200
	Béja	3.400	11.900	8.500	20.400
	Jendouba	2.400	8.400	6.000	14.400
	Le Kef	1.200	4.200	3.000	7.200
	Siliana	1.200	4.200	3.000	7.200
	Nabeul	600	2.100	1.500	3.600
	TOTAL	15.000	52.500	37.500	90.000
Cochenille	Bizerte	1.000	4.000	3.000	7.000
	Jendouba	1.000	4.000	3.000	7.000
	Nabeul	1.000	4.000	3.000	7.000
	TOTAL	3.000	12.000	9.000	21.000
Etourneaux	Béja			4.500	4.500
	Bizerte			7.000	7.000
	Kairouan			14.000	14.000
	Sfax			4.500	4.500
	TOTAL			30.000	30.000
TOTAL TRAITEMENT		186.000	316.500	198.300	514.800
Entretien du matériel existant appartenant à l'ONH :					
Frais d'assurance - Equipement des ouvriers				19.200	19.200
TOTAL GENERAL			316.500	217.500	534.000

(1) Coût estimé à : 1,5D/ha pour traiter contre psylle et teigne et dacus, 3,5D/ha pour hylésine et pyrale et 4D/ha pour la cochenille.

(2) Frais d'intervention estimés à : 0,6D/ha pour Psylle et Teigne, 1,3D/ha pour dacus, 2,5D/ha pour Hylésine et Pyrale et 3D/ha pour la cochenille.

EQUIPEMENT EN MATERIEL DE LUTTE CONTRE LES PARASITES

TABLEAU N° 5

Gouvernorat	Nombre de Poudreuses (1)	Nombre de Pulvérisa- teurs (2)	Subv. (D)	Avance (D)	Total crédits (D)
Tunis	-	1	225	1.275	1.500
Béja	-	1	225	1.275	1.500
Mahdia	2	2	600	3.400	4.000
Sfax	4	3	975	5.525	6.500
Sidi Bouzid	2	2	600	3.400	4.000
Nonastir	2	1	375	2.125	2.500
TOTAL	10	10	3.000	17.000	20.000

(1) Vente au comptant de poudreuses estimées à 500 D l'unité : subv 15 %
Autofinancement : 85 %

(2) Vente au comptant de pulvérisateurs estimés à 1.500 D l'unité
- Subvention : 15 %
- Autofinancement : 85 %

Equipement des coopératives de services

Gouvernorat	Consolidation (1)			Total (D)	Nbre. coopérati- vo.	Prêt (D)	Subvention fonctionne- mont.	Création (2)			Total (D)	Total des cré- dits (D)
	Nbre. coopérati- vo.	Prêt (D)	Subvention fonctionne- mont.					Subvention Equipement Fonctionne- mont.	Prêt (D)			
Tunis Sud (Tébourba)	-	-	-	-	1	17.000	3.000	800	-	20.800	20.800	
Béja	-	-	-	-	1	17.000	3.000	800	-	20.800	20.800	
Sousse	-	-	-	-	1	25.500	4.500	800	-	30.800	30.800	
Monastir	2	40.000	1.600	41.600	-	-	-	-	-	-	41.600	
Kahdla	3	60.000	2.400	62.400	1	25.500	4.500	800	-	30.800	93.200	
Sfax	6	90.000	4.500	94.500	-	-	-	-	-	-	94.500	
Sidi Bouzid	2	35.000	1.600	36.600	-	-	-	-	-	-	36.600	
T O T A L	13	225.000	10.400	235.400	4	85.000	15.000	3.200	-	103.200	338.600	

(1) Consolidation des coopératives équipées en 1975 :

- Prêt pour achat de matériel agricole
- Subvention estimée à 800 D., destinée à couvrir les frais de fonctionnement de ces coopératives

(2) Crédits pour la création de 4 coopératives de services à Tébourba, Béja, Sousse et Sousse :

- Achat de matériel : prêt (85%) et subvention (15%) du montant de l'investissement pour l'équipement de la coopérative.
- Frais de fonctionnement : subvention estimée à 800 D/coopérative

MODERNISATION DES HUILLERIESTableau N°7

Gouvernorat	Nombre d'huilleries	Prêt (1) (D)
TUNIS	1	7.000
BEJA	1	7.000
SOUSSE	2	14.000
MAHDIA	1	7.000
KAIROUAN	1	7.000
SFAX	2	14.000
SIDI BOUZID	2	14.000
MEDENINE	1	7.000
TOTAL	11	77.000

(1) Prêt estimé à 7.000 D/huilerie

EQUIPEMENT D'HUILERIES COOPERATIVES

Tableau N° 8

Gouvernorat	Nombre huileries coopérative	Crédits (1)		
		Subvention (D)	Prêt (D)	Total (D)
Tunis Sud (Tebourba)	1	8.000	56.000	64.000
Béja	1	8.000	56.000	64.000
Sfax (La Honcha)	1	8.000	56.000	64.000
Sidi Bouzid	1	8.000	56.000	64.000
TOTAL	4	32.000	224.000	256.000

(1) Pourcentages calculés sur la base de 80.000 D/Huileries - coopérative

- 10 % subvention
- 70 % prêt
- 20 % autofinancement

Pour les huileries de sidi Bouzid et Béja, il s'agit d'une autorisation d'engagement de dépenses au cours de l'exercice 1975/76 pour des paiements à effectuer au titre des crédits qui seront ouverts dans le budget 1976/77.

DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DES CÉRÉALES

CÉRÉALICULTURE - CULTURE DE Tournesol

Tableau N° 9

Gouvernorat	Superficie (Ha)	Prêt en Dinars (1)	Observations
Tunis	300	13.500	En irrigué
Bizerte	560	25.200	En sec et en irrigué
Béja	310	13.950	En sec et en irrigué
Jendouba	80	3.600	En irrigué
Le Kef	60	2.700	En sec et en irrigué
Siliana	30	1.350	En irrigué
Naboul	-	-	-
Sousse	-	-	-
Monastir	-	-	-
Mahdia	-	-	-
Kairouan	60	2.700	En irrigué
Kasserine	-	-	-
Sfax	-	-	-
Gafsa	230	10.350	En irrigué
Sidi Bouzid	100	4.500	En irrigué
Medenine	70	3.150	-
Gabès	400	18.000	En irrigué
TOTAL	2.200	99.000	

(1) Prêt de campagne estimé à 45 D/Ha se répartissant ainsi :

- 5 D/Ha semences
- 25 D/Ha engrais (azote, acide phosphorique, potasse)
- 12 D/Ha désherbant
- 3 D/Ha contribution aux frais de semis.

Formation et recyclage de greffeurs

Tableau N° 10

Gouvernorat	Recyclage de maîtres greffeurs										Formation des producteurs						Total général des crédits
	Nombre de maîtres greffeurs stagiaires	Durée du stage (jours)	Dépenses (D)				Total	Nombre de démonstrations	Nombre de maîtres greffeurs formés	Dépenses (D)				Total			
			Salaires	Nourriture	Outils	Total				Salaires	Nourriture	Outils	Total				
Bizerto	7	4	70	14	17,5	101,5	10	3	150	90	15	135	-	240	341,5		
Jendouba	4	4	40	8	10	58	10	2	100	60	10	90	-	160	218		
Kairouan	3	4	30	6	7,5	43,5	10	2	100	60	10	90	-	160	203,5		
Gabès	-	-	-	-	-	-	10	3	150	90	15	135	7,5	247,5	247,5		
T O T A L	14	4	140	28	35	203	10	10	500	300	50	450	7,5	1307,5	1.010,5 / 1.000		

(1) Salaires et indemnités pour maîtres-greffeurs stagiaires :

- 2,5 D/jr salaire
- 0,5 D/jr nourriture
- 2,5 D/M. Greffeur outillage (greffoirs)

(2) à raison de 5 personnes/démonstration et de 10 jr de démonstration/M. greffeur.

(3) salaires et indemnités pour les maîtres greffeurs qualifiés pour les démonstrations :

- 3 D/jr salaire
- 0,5 D/jr nourriture
- 2,5 D/M. greffeur outillage pour les M. Greffeurs de Gabès

Une somme de 0,900 D pour outillage est réservée à chaque producteur participant aux démonstrations.

Tableau N° 11

Gouvernorat	Recyclage Maîtres tailleurs			Formation des tailleurs					Initiation des producteurs.			Total général des crédits (D)
	Nbre do N. Tail- leurs	Durée du stago	Dépenses (D)	Nbre chan- tiers.	Nbre stal gigaires (10 stg/ ch.)	Nombre de Maîtres tailleurs	Durée du stage	Indemnité M. tailleurs 4D/J.	Nbre Naf- tailles 4D/J.	Nbre Naf- indemn.		
											Salaire 3 D/J.	
TUNIS	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
ENJA	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
BIZERTE	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
JENDOUBA	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
LE KEF	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
SILIANA	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
NABEUL	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
SOUSSE	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
MONASTIR	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
MAHDIA	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
KAIROUAN	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
KASSERINE	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
SFAX	15	12	90	20	200	20	40	3.200	10	40	3.960	
GAFSA	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
SIDI BOUZID	5	12	30	10	100	10	40	1.600	10	40	1.880	
MEDENINE	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
GABES	5	12	30	2	20	2	40	320	10	40	600	
TOTAL	95	12	570	60	600	60	40	9.600	170	680	14.840	

JOURNEES D'INFORMATION ET VISITES COMMENTEES
AU PROFIT DES PRODUCTEURS

Tableau N°19

Gouvernorat	Nombre de jours	Nombre des(1) participants	Frais Transport (2)	Indemnités pour stagiaires 1D/jr.	Total des Dépenses (D)
TUNIS	2	80	125	80	205
BIZERTE	2	80	125	80	205
BEJA	4	160	250	160	410
JENDOUBA	2	80	125	80	205
LE KEF	2	80	125	80	205
SILIANA	2	80	125	80	205
NABEUL	2	80	125	80	205
SOUSSE	2	80	125	80	205
MONASTIR	2	80	125	80	205
MAHDIA	2	80	125	80	205
KAIROUAN	2	80	125	80	205
KASSERINE	2	80	125	80	205
SFAX	2	80	125	80	205
GAFSA	2	80	125	80	205
SIDI BOUZID	2	80	125	80	205
MEDENINE	2	80	125	80	205
GABES	2	80	125	80	205
	36	1.440	2.250	1.440	3.690

(1) A raison de 40 participants par journée d'information

(2) Frais estimés à 0D,250 le Km pour des sorties de 250 Km en moyenne

FORMATION ET VULGARISATION

Tableau N° 14.

Nature de l'opération	Nbre. Bénéficiaires	Quantités	Montant de la dépense (D)
DIFFUSION - INFORMATION			
Emissions radio et télévision, diapositives, films, brochures, manifestations économiques etc...			2.000
Prime d'encouragement à la destruction du chiendent (15D/ha en cas de réussite de la destruction du chiendent)		1.000 ha	15.000
Centre de vulgarisation (locaux)	-	-	42.000
PERFECTIONNEMENT DES CADRES :			
- Stages nationaux de 6 jours (moy.) (20 st x 20 part.)	400	2.400 jrs.	3.600
- Contribution ONH aux dépenses de fonctionnement de Bougrara			5.300
- Séminaires nationaux			1.100
Total			10.000
BOURSES ET VOYAGES D'ETUDE :			
- Bourses externes	16	6 mois	4.000
- Bourses internes	20	30 mois	2.000
Total			6.000
TOTAL GENERAL			75.000

FORMATION DES OUVRIERS SPECIALISES EN OLEIFACTION

Tableau N° 13

Gouvernorat	Nombre de stagiaires	Nombre Huileries	Durée du stage	Indemnité 1,5D/jr.
Sfax	28	4	70	2.940
MEDEINE	1	1	70	105
TOTAL	29	5	70	3.045 # 3.050

RÉGÉNÉRATION DES OLIVIERS SÉNESCENTS

Tableau N° 15

Gouvernorat	Opération normale		Vieille forêt du sahel			
	Nbre oliviers	Montant de la prime (D) (1)	Nbre oliviers	Montant de la prime (D) (2)	Frais d'in- tervent. et gardiennage (D) (3)	Dépense totale (D)
Bizerte	1.000	600	-	-	-	-
Sousse	600	360	10.000	10.000	10.500	20.500
Monastir	-	-	5.000	5.000	10.500	15.500
Nahdia	150	90	5.000	5.000	10.500	15.500
Sfax	5.000	3.000	-	-	-	-
Gafsa	50	30	-	-	-	-
TOTAL	6.800	4.080	20.000	20.000	31.500	51.500
Petit matériel		100				-
Total 75/76		4.180	20.000	20.000	31.500	51.500
- Engagements antérieurs 73/74 :						
800 oliviers x 0,3 D =		240				
- Engagements antérieurs 74/75 :						
1.308 x 0,7 D =		916				
Total général		5.336	20.000	20.000	31.500	51.500

~~5~~ 5.340

- (1) prime estimée à 2 D/arbre répartie sur 3 ans (0,600 - 0,700 - 0,700)
- (2) dans le cadre du programme spécial de régénération de la vieille forêt du sahel. L'ONH accorde une prime d'encouragement de 3 D/arbre régénéré dont le déblocage est échelonné sur 3 ans (1 D chaque année). (Le programme de développement rural participe avec le même montant pour compléter la prime à 6 D/arbre)
- (3) crédit destiné à couvrir les frais de gardiennage, d'encadrement, de déplacement et de matériel nécessaires pour la réalisation de ce programme spécial.

ESSAIS ET DEMONSTRATIONS

Tableau N° 16

Nature de la dépense	Montant (D)
FERTILISATION :	
12 démonstrations-test sur des parcelles de 100 arbres réparties dans les gouvernorats de Tunis, Bizerte, le Kef, Sousse, Kairouan, Kasserine, Sfax, Medenine, Sidi Bouzid	100
REGENERATION DES OLIVIERS SENESCENTS :	
3 parcelles au Nord, Centre, Sud de 182 arbres chacune pour démonstrations-test de régénération	300
PLANTATIONS INTENSIVES :	
2 démonstrations sur la taille et l'entretien des jeunes plantations	
- petit matériel et fournitures	200
VALORISATION SOUS-PRODUITS :	
- Matériel (2 séparateurs et 1 séchoir)	20.000
- Transport pulpes	500
- Personnel fournitures et services	500
Total	21.000
DESTRUCTION CHIMIQUE DU CHIENNET :	
- Achat herbicide et matériel	
- Analyses	
- Dépenses fonctionnement	3.100
RECOLTE MECANIQUE :	
- Achat machines récolte	26.000
- Frais fonctionnement et divers pour essais	500
Total	26.500
PROTECTION PHYTOSANITAIRE :	
- Equipement laboratoire	4.200
- Achat produits	2.000
- Traitement résultats	300
Total	6.500
IRRIGATION OLIVIERS :	
- Matériel expérimental pour irrigation goutte à goutte sur 13 ha	3.500
- Frais installation	500
Total	4.000
CONSERVERIE DES OLIVES :	
- Matériel pour laboratoire, mise au point, techniques,	7.000
- Infrastructure laboratoire	1.000
Total	3.000
T O T A L	69.700

ETUDES ET ENQUETES

Tableau N° 17

Nature de la dépense	Montant (D)
- Evaluation résultats (traitement automatique, enquêtes et informations)	15.000
- Schéma directeur des industries oléicoles (enquêtes huileries et traitement données)	7.000
TOTAL	22.000

Tableau N° 18

OPERATIONS SPECIFIQUES

Désignation de la dépense	Montant (D)
- Frais d'intervention ONU.	
Projet et CRDA pour mise en oeuvre et exécution programme.	10.000
- Contribution au gardiennage della forêt du sahel	15.000
TOTAL	25.000

FONCTIONNEMENT DU PROJET

Tableau N° 19

Nature de la dépense	Montant (D)
-- Location bureaux	4.500
-- Entretien Bureaux	500
-- Fournitures de Bureau	1.500
-- Edition notes et rapports	1.000
-- Imprimés pour enquêtes	1.000
-- Traitement automatique de la comptabilité du fonds de roulement	8.000
-- Téléphone, Eau, électricité, chauffage	1.500
-- Carburants et lubrifiants (30 Véhicules x 30,000Kms x 0,030 ^d)	27.000
-- Entretien Véhicules	5.000
-- Assurances Véhicules	4.500
-- Voyages et missions	3.000
-- Dépenses diverses	1.500
T O T A L	59.000

EQUIPEMENT DU PROJET

Tableau N° 20

Nature de la dépense	Unité	Nombre	Montant (D)
- Machine à polycopier et matériel pour reliure	Machine	2	1.250
- Machines à écrire	Machine	1	350
- Machines à calculer	Machine	3	900
- Mobilier pour bureau et matériel classement			2.500
- Matériel pour chauffage, ventilateurs			1.000
- 6 véhicules pour échelons régionaux ONE et coopératives de services	Véhicules	6	14.000
T C T A L			20.000

CENTRE DE MULTIPLICATION

Tableau N° 21

Désignation de la dépense	Unité	Nombre	Montant (D)
EQUIPEMENT :			
- Serres plastiques pour durcissement			25.000
- Ombrières (filets, fournitures et montage)			10.000
- Machine à empoter	Machine	1	6.000
- Broyeur à marteaux	Machine	1	1.000
- Générateur à vapeur	Générateur	1	3.000
- Thermohygrographes	Appareils	15	900
- Construction d'1 puits	-	-	3.500
- Groupes moto-pompes	Groupes	3	1.200
- Réseau d'irrigation	Mètres	500	4.800
- Motoculteurs avec outillage	Motoculteurs	2	6.000
- Matériel et outillage divers de pépinière	-	-	2.100
- Camion pour transport terre et plants (8T)	Camion	1	8.000
- Matériel de laboratoire y compris frigidaire	-	-	560
- Matériel de bureau	-	-	1.000
- Installation téléphone	-	-	500
- Construction 2ème tranche P.M. (40.000 D.)			
FONCTIONNEMENT :			
a) <u>Main d'oeuvre</u>			
- Mécanicien électricien	Agent	1	2.000
- Ouvriers permanents et occasionnels	Journées	3.000	3.600
- Chef de culture	Agent	1	1.800
b) <u>Frais généraux</u>			
- Téléphone et frais postaux	-	-	500
- Fourniture de bureau	-	-	200
- Entretien matériel	-	-	500
c) <u>Fournitures pour pépinière :</u>			
- Godets polyfertiles			5.000
- Sachets polyéthylène (00,009 l'unité)	Sachets	500.000	4.500
- Composants du terreau	-	-	1.250
d) <u>Eau pour irrigation et brumisation</u>	-	-	2.000
e) <u>Electricité pour fonctionnement Serre et équipements annexes</u>	-	-	2.000
f) <u>Carburants et lubrifiants pour tracteur, camion, et véhicule</u>	-	-	2.000
TOTAL	-	-	98.910

Rubriques	Quantités		Dotation		Financement (D)					Total
	Unités	Nbre	Prix Unitaire (D)	Budgetaire (D)	Subventions		O.N.H. S.T.P.	Projet TUN2		
					Gouvernement	L.I.H.A.		Gouvernement	S.I.H.I.	
1.01 Aide à la production :										
1.01 - Plantation intensive on irrigué										
- 75/76	Ha	100	375	37.500		4.000				30.000
- 73/74 : engagements contractuels	Ha	57	50	2.850		-				2.850
- 74/75 : engagements contractuels	Ha	145,25	50	7.270		-				7.270
Total plantations int.	Ha	302,25	-	47.620		4.000	10.150	19.485	10.485	46.120
1.02 Destruction du ohion-										
dent :										
- 75/76	Ha	1.300	75	97.500		-		78.000	19.500	97.500
Total chiendent	Ha	1.300	-	97.500		-		78.000	19.500	97.500
1.03 Fertilisation des oliviers :										
	Tonnes	12.500	50,100	626.250	10.000	7.000		500.000	22.050	606.250
Total		12.500	50,100	626.250	10.000	7.000		500.000	22.050	606.250
1.04 Traitement phytosanitaire :										
- Psyllo et teigne	Ha	138.000	2,100	289.800				-	-	-
- Dacus	Ha	30.000	2,800	84.000				-	-	-
- Pylésaire et Tyrale	Ha	15.000	6,000	90.000				-	-	-
- Cochennille	Ha	3.000	7,000	21.000				-	-	-
- Entretien matériel	Ha	-	-	30.000				-	-	-
- Entretien matériel	Ha	-	-	19.200				-	-	-
Total traitement				534.000	369.000	160.000	5.000	154.400	154.400	

(add to 1)

[illegible]

(Suite 2)

Rubriques	Quantités		Dotation		Financement				Prêts				
	Unités	Nombre	Prix Unitaire	Budgetaire (D)	Subventions		Total	O.I.I.L. S.T.P.	Projet TUN2				
					O.N.A. S.T.P.	Gouvern.			SIDA	Gouvern.	SIDA		
1.10- Régénération des vieux oliviers													
- Opération normale	oliviers	6 800	6,600	4,500				4,380					
• 75/76	-	-	-	100				100					
• petit matériel	oliviers	800	0,300	240				240					
• Engagements 73/74	oliviers	1 308	0,700	920				920					
• Engagements 74/75													
Total opération normale				5,340	3,670	670	1,000	5,340					
- Voillo fret du Sahel													
• Primo	oliviers	20 000	1	20,000				20,000					
• Frais intervention Gardier ugo				31,500				31,500					
Total programme du Sahel				51,500	-	51,500	4	51,500					
1.11- Frais intervention ONH													
Projet et CRDA pour mise en oeuvre et exécution programme				10,000	5,000	3,000	2,000	10,000					
Total (1)				2,034,810	387,670	250,470	37,800	675,940	689,150	473,385	196,335		1,358,070

(suite) 3

Rubriques	Quantités	Dotation		Financement			
		Unités	Prix Unitaire	Budget	Subventions		Prêts
					O.N.H.	O.N.H.	
					S.P.P.	S.P.P.	
					Projet TUN2	Projet TUN2	
					Gouvernt SIDA	Gouvernt SIDA	Total
2- Formation professionnelle et vulgarisation;							
2.01 Diffusion de l'Information							
Emissions radio et télévision, dispositifs, films, Brochures, manifestation (économiques, etc)				2.000	-	-	-
Total				2.000		2.000	2.000
2.02 Centre de Vulgarisation				42.000		42.000	42.000
Total				42.000		42.000	42.000
2.03 Prime d'encouragement à la destruction du chiendent (1500 cas de roussineto la destruction du chiendent)							
	1000		15	15.000	-	15.000	-
Total				15.000		15.000	15.000
2.04 Formation et Recyclage							
- Recyclage des grefours	14						
• Subsidance	14 X 4 j		3	168			
• outillage	14		2,5	35			
- Formation producteurs							
• Subsidance l. Grefours	10 X 10j		3,5	350			
• Outillage l. Grefours	7			7			
• Producteurs	500		0,900	450			
Total Grefage				1.010	-	750	1.010
						-	-

(Suite 4)

Rubriques	Quantités	Unités / Nombre	Prix Unitaire	Dotation Budgétaire	Financement					Total		
					U.N.B. S.T.P.		Subvention		Prêts			
					Gouvernement	SIDA	Projet TUM2	Gouvernement SIDA			O.N.B. S.T.P.	Projet TUM2
2.05 Formation Tailleurs												
- Recyclage Maîtres Tailleurs	95	h. Tailleur										
• Subsidance	12j.	jours	3,5	3.990								
• Outillage	95	lots	6	570								
- Formation tailleurs	600	stagiaires										
• Indemnité M. tailleurs	160x 40 J	jours	4	9.600								
• Initiation des Petits Producteurs	27x 10j.	jours	4	680								
Total taille				14.540	3.200	7.100	4.540				14.840	
2.06 Formation ouvriers												
Spécialisés en oléifaction	29	stagiaires										
- Subsidance pendant stage	29 x 70	jours	1,5	3.050	-	2.050	1.000				3.050	
Total ouvriers en oléifaction				3.050		2.050	1.000				3.050	
2.07 Journées d'information et visite producteurs												
- Subsidance stagiaires	1.440	participants	1	1.400							1.400	
- Transport	40x 35j.	jours		2.100							2.100	
Total jours information				3.500	-	1.000	2.500				3.500	-
2.08 Perfectionnement des cadres												
- Stages nationaux de 6js (moy)	400	participants										
(20 stages x 20 participants)	2.400	jours	1,500	3.600	-	-	3.600				3.600	-
- Contribution CNI aux dépenses de fonctionnement de Bougrara				5.300	5.300	-	-				5.300	-
- Séminaires nationaux				1.100	-	-	1.100				1.100	-
Total perfectionnement cadres				10.000	5.300	-	4.700				10.000	-
2.09 Bourses d'étude												
- Bourses externes	6	Mois		4.000	-	-	4.000				4.000	-
- Bourses internes	30	Mois		2.000	-	-	2.000				2.000	-
Total Bourses d'étude				6.000	-	-	6.000				6.000	-
Total 2				97.400	8.700	25.900	63.000				97.400	-

Rubriques	Quantités		Dotation budgétaire		Financement				
					Subventions		Prêts		Total
	Unités	Nbre	Prix unitaire (D)	(D)	OMI S.T.P.	Gouvernt SIDA	OMI S.T.P.	Projet TUN2 Gouvernt SIDA	
3 - Essais et démonstrations									
3.01 <u>Fortilisation</u> (engrais et service)	arbres démonst.	1.200 12		100	-	100	-	-	-
Total fertilisation				100		100			100
3.02 <u>Régénération des</u> <u>vieux oliviers</u>									
Démonstrations sur 3 par- celles (Nord-Centro et Sud)	arbres	182 x 3		300		300			300
3.03 <u>Plantations intensi-</u> <u>vos :</u>									
Démonstrations sur la taille et l'entretien des plantations intensives.									
- Petit matériel et four- nituro			200		-	200			200
3.04 <u>Valorisation sous-</u> <u>produits :</u>									
- Matériel (2 séparateurs + 1 sécheur)			20.000		-	-			20.000
- Transport pulpes			500		-	500			500
- Personnel, fournitures et services			500		-	500			500
Total sous-produits			21.000			1.000			21.000
3.05 <u>Destruction chimique</u> <u>du chiendent</u>									
- Achat herbicide									
- Pulvérisateur logarith- mique			3.100			2.800			3.100
- Analyses Dépenses fonctionnement						300			300
Total essais chiendent			3.100			2.800			300

(suite 6)

Rubriques	Quantités		Dotation budgétaire (D)	Financement														
	Unités	Nombre		Prix unitaire (D)	Subventions			Prêts										
					ONH S.T.P.	Gouvernt	Projet TUN2 SIDA	Total	ONH S.T.P.	Gouvernt	Projet TUN2 SIDA	Total						
3.06 Récolte mécanique																		
- Achat machines récolte																		
- Frais fonctionnement																		
- et divers pour essais																		
Total Récolte mécanique																		
3.07 Protection phytosanitaire :																		
- Equipement laboratoire																		
- Achat produits																		
- Traitement résultats																		
Total protection phytosanitaire																		
3.08 Irrigation oliviers																		
- Matériel expérimental																		
- pour irrigation goutte à																		
- goutte, sur 13 ha																		
- Frais installation																		
Total irrigation																		
3.09 Conservoirie des olives																		
- Matériel pour laboratoire,																		
- mise au point, techniques.																		
- Infrastructure laboratoire																		
- teiro																		
Total conservoirie																		
TOTAL (3)																		

(Annexe 7)

Rubriques	Quantités	Dotation Budgetaire	Financement				
			Subventions		Prêts		
			O.N.H. S.T.P.	Projet TUN2 Gouvernat. SIDA	Total	O.N.H. S.T.P. Gouvernat. SIDA	Total
4- <u>Etudes et enquêtes</u>							
4.01- <u>évaluation résultats</u>							
(traitement automatique, enquêtes et informations)			-	15.000	15.000		
Total			15.000	15.000	15.000		
4.02- <u>Schéma directeur des industries oléicoles</u>							
(enquêtes huileries et traitement données)							
Total 4			7.000	3.000	4.000		7.000
5- <u>Equipement et Fonctionnement du S.T.P. et du Projet</u>							
5.01- <u>Equipement</u>							
- Machine à polycopier et matériel pour reliure	2	1.250	-	1.250	-		1.250
- Machine à écrire	1	350	-	350	-		350
- Machine à calculer	3	900	-	900	-		900
- Mobilier pour bureaux et Matériel classement		2.500	-	2.500	-		2.500
- Matériel pour chauffage, ventilateurs		1.000	-	1.000	-		1.000
- Véhicules pour échelon régionaux O.N.H. et coopératives de service	6	14.000	-		14.000		14.000
TOTAL Equipement		20.000		6.000	14.000		20.000

(Suito 8)

Fabrication	Quantités	Dotation Budgetaire (D)	Financement			
			Subventions		Prêts	
	Unités	Prix Unitaire	C.N.H. S.T.P.	Projet TUN2 Gouvern. SIDA	C.N.H. S.T.P.	Projet TUN2 Gouvern. SIDA
5.02- Fonctionnement						
- location bureaux		4.500	-	4.500	-	4.500
- location bureaux		500	-	500	-	500
- Fournitures de bureaux		1.500	-	1.500	-	1.500
- Edition notes et rapports		1.000	-	1.000	-	1.000
- Imprimés pour enquête		1.000	-	1.000	-	1.000
- Traitement automatique de la comptabilité du fonds de roulement		8.000	-	8.000	-	8.000
- Téléphone, eau, électricité chauffage		1.500	-	1.500	-	1.500
- Carburants et lubrifiants (30 Véhicules)	30x20.000	6,030	-	27.000	-	27.000
- Entretien Véhicules		5.000	-	5.000	-	5.000
- Assurances Véhicules		4.500	-	4.500	-	4.500
- Voyages et missions		3.000	-	3.000	-	3.000
- Dépenses diverses		1.500	-	1.500	-	1.500
Total Fonctionnement	1	59.000		51.000	8.000	59.000
5.03- Personnel du Projet						
- Ingénieurs, en chef, principaux et des travaux	8	29.400	-	29.400	-	29.400
- Ingénieurs adjoints	1	2.500	-	2.500	-	2.500
- Administrateur	1	3.000	-	3.000	-	3.000
- Adjoints techniques	13	25.000	-	25.000	-	25.000
- Sec/Dactyle	2	2.700	-	2.700	-	2.700
- Agents	7	7.050	-	7.050	-	7.050
- Chauffeurs	5	6.000	-	6.000	-	6.000
Total Personnel		75.650	-	75.650	-	75.650
Total (5)		154.650		132.650	22.000	154.650

(Suito 9)

Rubriques	Quantités			Dotation budgétaire (D)	Financement				Prêts																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Unités	Nombre	Prix unitaire (D)		Subventions		ONH		Projet TUN2	Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					Gouvernt	SIDA	S.T.P.	Gouvernt																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
											SIDA	S.T.P.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
6 - Divors																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

(suite 10)

Rubriques	Quantités			Dotation budgétaire ro (D)	Financement									
	Unités	Nombre	Prix unitaire (D)		Subventions			Prêts						
					CNH S.T.P.	Gouvernt	Projet TUN2 SIDA	Total	CNH S.T.P.	Gouvernt	Projet TUN2 SIDA	Total		
7.C2 Fonctionnement														
- Main d'œuvre														
• Mécanicien électricien	Agent	1	2.000			2.000								
• Ouvriers permanents et occasionnels	Journées	3.000	12.000			3.600								
• Chef de culture	Agent	1	1.800			1.800								
- Frais généraux														
• Téléphone et frais postaux						500								
• Fourniture de bureau						200								
• Entretien matériel						500								
- Fournitures pour pépi- nière														
• Godets polyfertiles						5.000								
• Sachets polyéthylène	Sachets	500.000	9.009			4.500								
• Composants du terrain	-	-	-			1.250								
- Eau pour irrigation et brumisation						2.000								
- Electricité pour fonc- tionnement serre et équipements annexes						2.000								
- Carburants et lubri- fiants pour tracteur, camion et véhicule						2.000								
Total équipement						25.350								
TOTAL (7)						98.910								
TOTAL CENAL						12.492.470	1411.170	1474.830	1247.600		11.133.600	689.150	473.305	196.335

FIN

57

VUES